Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 1: Les citernes du Raimeux

Rubrik: La vie de l'ADIJ

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vie de l'ADIJ

A la suggestion de quelques membres de l'ADIJ, soucieux de mieux suivre les projets et les réalisations de l'association, nous créons une nouvelle rubrique dans le Bulletin. Chaque mois, nous y commenterons brièvement les activités des différentes commissions et les décisions de la direction de l'ADIJ. Nous n'entrerons naturellement pas dans tous les détails pour ne pas alourdir la rubrique, mais nous tenons très volontiers à la disposition des membres qui souhaiteraient obtenir des précisions complémentaires. Cette information régulière nous permettra également, à l'avenir, de limiter à l'essentiel la partie administrative de notre assemblée générale annuelle puisque tous les membres de l'ADIJ connaîtront les grandes lignes des activités de l'association.

Direction

Lors de sa dernière séance, la direction de l'ADIJ a pris la décision d'engager un(e) apprenti(e) de commerce en août 1987. A ce moment en effet, M. Fabien Rebetez aura terminé sa formation. Pour sa part, M. Didier Walzer entamera sa troisième année d'apprentissage.
La direction a également décidé d'ouvrir un crédit de 3500 fr destiné à informatiser la comptabilité de l'association (achat d'un logiciel et formation du personnel).

Commission informatique

La commission informatique a organisé récemment un colloque portant sur la formation en matière informatique. Cette journée d'étude, qui s'est déroulée à Sornetan, a réuni pratiquement tous les milieux intéressés au problème. Des discussions, il est ressorti un constat: la population jurassienne est souvent mal informé de l'offre de formation en ce domaine. L'idée de publier régulièrement, sous une forme qui n'est pas encore définie, une liste des cours, conférences, colloques, etc... consacrés à l'informatique dans notre région a été accepté par tous les participants. La commission de l'ADIJ présentera prochainement des propositions concrètes à ce sujet.
Dans le même ordre d'idée, la commission a organisé, au début avril, une manifestation au cours de laquelle les architectes et ingénieurs jurassiens ont pu prendre connaissance de l'offre de matériel et de logiciels informatiques destinés à leur profession.
Enfin, la commission poursuit ses travaux en collaboration avec les milieux intéressés à l'introduction de l'informatique à l'école obligatoire, ainsi que dans les administrations communales.

Commission sociale

La commission sociale a fixé le sujet de son colloque annuel. Après les relations entre les jeunes et les pouvoirs communaux, le thème de la «flexibilité» dans les rapports entre partenaires sociaux, c'est le problème du divorce et de ses conséquences juridiques, sociales, familiales, qui sera abordé le 8 mai prochain.

Commission pour la formation professionnelle

La commission pour la formation professionnelle a récemment rencontré une délégation de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles. La discussion a porté sur l'organisation du traditionnel concours de création destiné aux apprentis, de manière à unir les efforts

des deux associations. En outre, l'idée de lancer, en commun, une enquête sur la situation des jeunes Jurassiens en apprentissage a également été évoquée.

Commission économique

La commission économique a mis sur pied, comme l'an dernier, un cours de formation destiné aux artisans et commerçants. Le cycle des cours a commencé au début mars. Malheureusement, faute de participants, un autre cours organisé à l'attention des cadres, a dû être annulé. Partie remise, sans doute...
La commission poursuit en outre ses travaux liés à la banque des données jurassiennes. Tous les membres de l'ADIJ ont reçu un petit dépliant exposant les projets en cours.

Enfin, la commission suit de près l'élaboration d'un indice conjoncturel. Une bourse de la Maison Burrus a en effet permis de financer cette étude qui débouchera à la fin de l'année sur un premier résultat concret.

Commission pour la protection de la nature et du Patrimoine

Outre le dossier et les projets présentés dans le présent numéro, la commission a repris en main le problème du Martinet de Corcelles. On se rappelle que l'ADIJ avait acquis et restauré ce précieux témoignage du passé industriel de notre région. Aujourd'hui, c'est le vénérable immeuble qui abrite le Martinet qui doit être préservé. Avec la compréhension des héritiers de feu M. Ankli, une solution devrait être trouvée prochainement.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim:
Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable:
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1